Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Sous-direction de l'administration et de la communauté éducative** Adresse : 1ter, avenue de Lowendal PARIS 7ème Suivi par : Pierre AUTISSIER Tél : 01 49 55 52 39 Fax : 01 49 55 52 25	**Direction des Politiques économique et internationale** **Sous-direction des échanges internationaux** Bureau des échanges et de la promotion Adresse : 3, rue Barbet de Jouy PARIS 7ème Suivi par : Françoise PREBAY Tél : 01 49 55 46 42 Fax : 01 49 55 55 04

NOTE DE SERVICE
DGER/SDACE/N2007-2117
DGPEI/SDEI/N2007-4006
Date: 19 septembre 2007

Date de mise en application : immédiate
Annule et remplace : DGER/SDACE N 2006-2107
DGPEI/SDEI N 2006-4003
Nombre d'annexe : 1

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt
Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt

Objet : Mise à disposition de personnels des services déconcentrés et des établissements d'enseignement agricole durant le 45ème **S**alon **I**nternational de l'**A**griculture (**SIA**) et le 117ème **C**oncours **G**énéral **A**gricole (**CGA**)

Bases juridiques : Arrêté du 26 juillet 2007 portant règlement du Concours général agricole

Résumé : Le CGA est une manifestation officielle du ministère de l'agriculture et de la pêche. Il se déroule traditionnellement pendant le SIA et nécessite la mise à disposition du directeur général de COMEXPO, maître d'œuvre du SIA, et du commissaire général du CGA, d'agents du MAP chargés d'exercer les fonctions de commissaire et de commissaire adjoint des différents concours constituant le CGA.

MOTS-CLES : CONCOURS, SALON, COMMISSAIRE

Destinataires	
Pour exécution : Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt	Pour information : Mesdames et Messieurs les Préfets

L'arrêté du 26 juillet 2007 fixe les modalités d'organisation du **117ème Concours général agricole (CGA),** dont les épreuves finales se dérouleront à Paris du 23 février au 3 mars 2008, dans le cadre du **45ème Salon international de l'agriculture (SIA)**.

Le bon déroulement de ces manifestations repose, pour beaucoup, sur la mise à disposition auprès du directeur général de COMEXPO Paris et du commissaire général du concours général agricole, de fonctionnaires du ministère de l'agriculture et de la pêche, en application de l'article 383 de cet arrêté. Nombre de ces fonctionnaires ont d'ailleurs des responsabilités importantes dans l'organisation des épreuves préliminaires des concours, tout au long de l'année qui précède.

Nous vous demandons de mettre en oeuvre les moyens dont vous disposez pour que ces fonctionnaires puissent mener à bien les tâches de préparation qui leur sont confiées et de coordonner, dans le secteur géographique de votre ressort, l'ensemble des actions indispensables pour assurer la réussite des différentes manifestations.

Les efforts doivent notamment porter sur les points suivants :

- **Diffusion de l'information auprès des établissements** d'enseignement agricole public dont le concours technique se révèlerait nécessaire à la préparation des concours de produits et d'animaux ;

- **Organisation du Concours de jugement d'animaux par les jeunes,** dont le succès dépend des établissements d'enseignement agricole public qui assurent, dans la plupart des cas, les finales départementales ;

- **Organisation du Concours des jeunes professionnels du vin**, dont les établissements d'enseignement agricole public assurent les présélections à la finale nationale;

- **Mise à disposition de fonctionnaires** placés sous votre autorité et susceptibles d'être chargés des fonctions de commissaire lors des phases finales des concours à Paris.

Vous trouverez en annexe une note résumant les principaux aspects de ces prochaines manifestations.

Un courrier vous sera adressé parallèlement par le commissaire général du concours général agricole, pour vous demander la liste de vos collaborateurs que vous pourriez mettre à sa disposition, en qualité de commissaire, pour le déroulement des opérations des concours de produits et d'animaux pendant la durée de la manifestation.

Des collaborations de durée un peu plus longue, mais en nombre très limité, peuvent également vous être demandées. Elles concernent quelques fonctionnaires auxquels des tâches spécifiques sont traditionnellement confiées pendant la période de préparation.

Nous ne doutons pas que, grâce à votre aide précieuse et efficace et aux efforts conjugués de l'ensemble des fonctionnaires du Ministère de l'agriculture et de la pêche, le succès du salon international de l'agriculture et du concours général agricole 2008 soit assuré.

Le Directeur général de l'enseignement et de la recherche	Le Directeur général des politiques Economique, européenne et internationale
Jean-Louis BUER	Jean-Marie AURAND

Annexe

Principales manifestations dans le cadre du 117ème CGA

I) PRESENTATION GENERALE

Le SIA (salon international de l'agriculture) a accueilli, en 2007, 591000 visiteurs, dont 122 000 professionnels de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Le SIA 2008 sera organisé **du 23 février au 2 mars 2008** à Paris Expo (Porte de Versailles).

II) LE CONCOURS DES ANIMAUX ET LE SECTEUR ELEVAGE

L'ensemble des UPRA et de leurs animaux seront présents dans le hall 1, où auront lieu les concours. Les chevaux et les chiens seront dans le hall 4.

Les effectifs de certaines races bovines seront variables au cours de la semaine. Il y aura donc 3 régimes de présence :

- effectif constant sur les 9 jours (races en présentation et certaines races en concours).
- effectif plein du samedi au mardi, réduit (5 animaux) du mercredi au dimanche.
- effectif réduit du samedi au mardi, plein du mercredi au dimanche.

Un important mouvement de bovins aura donc lieu dans la nuit du mardi 26 au mercredi 27 février 2008.
Les effectifs des races ovines resteront constants toute la semaine.

Les principales manifestations qui se tiennent maintenant régulièrement sont :

- **la journée Prim'Holstein** avec 115 animaux en concours et une importante vente aux enchères.
- le **challenge national UPRA** pour les races bovines et ovines.
- les traditionnels **Trophées national et international du cheval de trait**.
- le **Trophée national de l'âne**.
- le **7ème Trophée national des lycées agricoles**,
- La **finale nationale du Concours de jugement d'animaux par les jeunes**

400 jeunes originaires de plus de 70 départements, ainsi qu'une vingtaine de jeunes européens, viendront mesurer leurs talents en matière de pointage des animaux d'élevage, (bovins, ovins, caprins et équins) dans le cadre du Trophée du Meilleur Pointeur (TMP). Dans l'espèce bovine, six grandes races organiseront leur Trophée du Meilleur Pointeur de Race (TMPR), épreuve plus spécialisée. Le TMPR Montbéliarde aura lieu le dimanche 24 février, le TMPR Prim'Holstein le lundi 25 février, le TMP caprin le mercredi 27 février, le TMP équin le jeudi 28 février et le TMP ovin le vendredi 29 février, le TMP bovin et les TMPR blonde d'Aquitaine charolais, limousin, normand le samedi 1er mars.

III) LE CONCOURS DES PRODUITS

Il sera organisé cette année, du 23 au 26 février 2008 et le samedi 1er mars, pour les vins qui étaient traditionnellement en seconde session les années précédentes. Comme les autres années, cette manifestation est réservée aux professionnels.

La 8ème édition du Concours des jeunes professionnels du vin aura lieu le mercredi 27 février 2008.

Planning du concours général agricole des produits 2008

Samedi 23 Février	Dimanche 24 Février	Lundi 25 Février	Mardi 26 Février	Samedi 1er Mars
Vins des régions de : - Bordeaux - Sud-Ouest (17, 24, 31, 32, 46, 47, 64, 81) - Languedoc-Roussillon (11, 30, 34, 66) **Produits divers :** - Volailles Abattues - Découpes de Volailles - Lapins - Produits issus de Palmipèdes Gras	**Vins des régions de :** - Champagne - Jura - Vallée du Rhône (07, 26, 84) - Provence (13, 83) - Corse - Beaujolais **Produits divers :** - Cognac - Vins de liqueur - Produits apicoles - Piments d'Espelette - Produits oléicoles - Huiles de noix	**Produits laitiers :** - Concours National (Fromages, beurres, laits, crèmes) - Concours Export **Produits divers :** - Eaux de vie (sauf Cognac) - Pommeau - Huîtres - Truites fumées	**Produits divers :** - Jus de fruits - Cidres et Poirés - Bières - Rhums et punchs - Vanille - Apéritifs - Charcuteries	**Vins des régions de :** - Bourgogne (21, 71, 89) - Lorraine (54, 55, 57) - Alsace - Savoie - Val de Loire (18, 37, 42, 44, 49, 63, 86)